SM de l'aérodrome de Besançon - La Vèze (Siren : 252500772)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Besançon
Arrondissement	Besançon
Département	Doubs
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	07/07/1987
Date d'effet	07/07/1987

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jean-Paul MICHAUD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La City
Numéro et libellé dans la voie	4 Rue Gabriel Plançon
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25000 Besançon
Téléphone	03 81 65 03 68
Fax	
Courriel	afis@smablv.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	202 447
Densité moyenne	381,82

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
25	CU Grand Besançon Métropole (242500361)	CU

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement du Doubs (222500019)
RÃ©gion Bourgogne-Franche-ComtÃ© (200053726)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Infrastructures
- Aérodromes *Le syndicat a pour objet : * - d'acquérir ou s'assurer la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains et installations nécessaires à la réalisation d'un aérodrome; - de réaliser toute étude, tous travaux de desserte et d'aménagement sur cet ensemble, en vue d'y réaliser un équipement ouvert à la circulation aérienne publique. - de gérer les équipements de l'aérodrome, doit directement, soit par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur. - d'effectuer des opérations de vente, location, location-vente ou toute autre forme de mise à disposition des bâtiments et terrains aménagés. * l'exploitation de l'aérodrome, qui comprend notamment : - l'activité AFIS avec notamment la réalisation de prestations aéronautiques: information de vol, NOTAM; - l'inspection et l'entretien de la piste; - l'activité SSLIA (sauvetage et lutte incendie aéronefs); - l'administration générale de l'aérodrome: accueil, surveillance, assurance, statistiques, perception des redevances pour le syndicat mixte; - la vente et le contrôle du carburant; - la direction de l'aérodrome, les relations avec la DGAC (aviation civile) et les fonctions support (qualité, gestion de personnel, comptabilité, administratif).*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)